

L'an deux mille vingt-deux, le 14 du mois de décembre à 17 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 07 décembre 2022, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 33

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU, Dominique ASTIER, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Jean-Pierre BERTEAU, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Huguette LENOIR ayant donné procuration à Monsieur le Maire, Patrice BUQUET ayant donné procuration à Monsieur Jérémy RINGOT, Claudine CHAPRON ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID, Saïd SAIDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc SIMOUNET, Florence DAMET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE.

Objet | Actualisation du tableau des emplois permanents

Il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois permanents afin de procéder à :

- l'ouverture d'un poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives F/H en prévision du recrutement d'un.e chef.fe de bassin en vue de l'ouverture du complexe aqualudique ;
- l'ouverture de dix postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives F/H en prévision du recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs en vue de l'ouverture du complexe aqualudique ;
- l'ouverture d'un poste d'agent.e de maîtrise, en prévision du recrutement d'un.e responsable accueil/entretien en vue de l'ouverture du complexe aqualudique ;
- l'ouverture de six postes d'adjoint technique F/H en prévision du recrutement d'agents polyvalents accueil/entretien en vue de l'ouverture du complexe aqualudique ;
- l'ouverture d'un poste d'agent de maîtrise en prévision du recrutement d'un.e responsable conciergerie/entretien ;
- l'ouverture d'un poste d'attaché territorial, à temps complet, en vue du remplacement de la directrice des affaires culturelles quittant la collectivité pour une disponibilité de plus de 6 mois.

Les emplois ci-dessus pourront être pourvus par des agents contractuels, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires. La durée du contrat sera de trois ans, renouvelable dans la limite maximale de 6 ans, dans les conditions de l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984 compte-tenu des besoins du service et de la nature des fonctions exercées. À l'issue de cette période, le contrat des agents seront reconduits pour une durée indéterminée. La rémunération sera basée sur la grille indiciaire du premier grade du cadre d'emplois sur lequel sont ouverts les postes, assortie du régime indemnitaire inhérent à ces derniers.

- l'ouverture d'un poste d'attaché territorial, à temps complet, en vue de la nomination d'un agent positionné sur des missions d'attaché au sein du service des affaires juridiques, suite à sa réussite à concours.
- procéder à la fermeture d'un poste d'animateur territorial, ouvert par délibération n°2022-146 du 03 octobre 2022 dans le cadre du processus de recrutement d'un animateur sportif et socioculturel chargé

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

d'insertion sociale et professionnelle F/H ; le recrutement ayant été réalisé dans le cadre d'emplois des adjoints d'animation

Il est par conséquent proposé d'actualiser le tableau des emplois permanents comme suit :

Ouvertures			Fermetures		
Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité	Cadre d'emplois	Nombre de postes	Quotité
Educateur territorial des activités physiques et sportives	11	Temps complet	Animateur territorial	1	Temps complet
Agent de maitrise	2	Temps complet			
Adjoint technique	6	Temps complet			
Attaché territorial	2	Temps complet			

Ceci exposé,

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 3.II, 3-2, 3-3, et 34

Vu, le tableau des emplois et des effectifs ;

Considérant que les crédits nécessaires à cette actualisation du tableau des emplois permanents sont prévus au budget de la Collectivité ;

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

27 voix pour

1 abstention

5 voix contre

Valide ces modifications.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON

Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221214-2022-200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2022

Publication : 20/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.